

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté - Patrie

Lomé, le 26 décembre 2019

Communiqué de Presse

Remboursement anticipé total de l'emprunt obligataire dénommé « TPTG 6,90% 2018-2023 »

La République Togolaise (la « **République** ») fait part de son intention de rembourser intégralement l'emprunt obligataire dénommé « TPTG 6,90% 2018-2023 » d'un montant principal initial de soixante et un milliards huit cent soixante-dix-neuf millions quatre cent quatre-vingt-dix mille (61.879.490.000) FCFA émis le 18 mai 2018 et venant à échéance en 2023, conformément à l'Article 2.2.7.3 (*Remboursement anticipé au gré de l'émetteur*) de la Note d'Information de l'émission.

L'intégralité de l'emprunt obligataire (soit 43.315.640.000 FCFA) sera remboursée le **26 janvier 2020** avec les intérêts échus. A compter du 26 janvier 2020, les obligations seront retirées de la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Après ce remboursement, les obligations cesseront d'être considérées comme étant en circulation et seront annulées, conformément à l'Article 2.2.7.5 (*Annulation des obligations*) de la Note d'Information de l'émission.

Le remboursement anticipé de l'emprunt obligataire intervient dans le cadre de la gestion de la dette publique intérieure de la République.

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Monsieur Ekpao ADJABO

Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique

Tel : +228 90 01 09 09

Email : <ekpao.adjabo@tresorpublic.gouv.tg>;